

NICE MATIN 15 OCTOBRE 95

■ Roumanie : une assurance contre les dommages causés par les OVNI.- Une assurance couvrant les dommages provoqués par des OVNI ou par des « esprits frappeurs » a été présentée par une compagnie d'assurances bulgare. L'assurance couvre « un enlèvement » par un objet volant non identifié, un « déplacement dans un autre point de l'espace, une irradiation électromagnétique du corps de l'assuré, des interventions dans le corps de l'assuré ».